

RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS

SUR L'EUROPE DE 1992

Ce rapport constitue l'une des publications que le gouvernement du Canada a fait préparer sur la question du Marché européen unique. Il reflète les recherches et les analyses de l'un des groupes de travail interministériels qui ont été établis à la demande du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur afin d'évaluer la législation que la Communauté européenne a mise en place pour assurer l'achèvement de son marché intérieur.

Les groupes de travail ont été chargés d'analyser la législation communautaire touchant leur domaine de compétence et d'évaluer les répercussions que cette législation et les changements qu'elle pourrait induire auront vraisemblablement sur l'économie canadienne. Pour s'acquitter de leur tâche, ils ont collaboré avec les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur et avec les associations industrielles.

Les rapports des groupes de travail ne représentent pas la position définitive du gouvernement canadien. Ce sont des documents de discussion qui sont publiés pour faciliter la consultation que le gouvernement mène avec les provinces et le secteur privé, et pour diffuser de l'information technique sur le Marché européen unique. Leur but est de préparer les gens d'affaires canadiens à relever le défi 1992.

Outre les rapports des groupes de travail, le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur a fait préparer, par des consultants, des études sur les répercussions du Marché européen unique. La première étude - sur les conséquences de l'objectif 1992 pour l'Europe - a été publiée en avril 1989; la deuxième étude, qui traite des conséquences que l'objectif 1992 aura sur certains secteurs de l'économie canadienne, sera publiée par tranches à compter de décembre 1989.